



L'an deux mille vingt et un le 16 du mois de septembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 9 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. ORY Denis – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. LACOTE Maxime – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BUZON Bernard – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIJ Cédric

Mme HUART Sonia

Procurations : M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. POIREL Patrick à M. VINCENT Yvon – M. THIRY Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – Mme JELEN Nelly à M. LEGUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. LAPOINTE Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 44

Pouvoirs : 7

Excusés : 2

Votants : 51

Date d'affichage : le 20 septembre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 51

Contre :

Absentions :

CT/PR

04/09/2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délégation au bureau communautaire pour autoriser le Président à procéder à la vente des cellules n°2 et 3 sur la ZAE de Nomeny

Vu l'axe 3 du Projet de Territoire de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, intitulé « un territoire d'emploi » ;

Vu les avis consultatifs de la Direction Immobilière de l'Etat, en date du 25 août 2021, évaluant chacune des cellules à 60 000 € TTC

Nicolas L'Huillier, vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, rappelle que la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné est propriétaire de 3 cellules artisanales sur la Zone d'Activités Economiques de Nomeny, de 90 m² chacune, ainsi que d'un parking de 9 places et d'un système d'assainissement autonome. Les cellules étaient à l'origine destinées à la location pour des entreprises.

Deux cellules sont aujourd'hui vacantes, respectivement depuis 2019 et 2020. Si plusieurs entreprises ont sollicité la Communauté de Communes pour leur acquisition, aucune n'est intéressée par une location. Nicolas L'Huillier rappelle qu'il a présenté lors du débat d'orientation budgétaire la proposition de mettre en vente ces cellules, afin de favoriser la bonne gestion du budget dédié et le développement économique des entreprises sur le territoire

Par souci d'équité, mais aussi de bonne gestion du patrimoine communautaire, la Communauté de Communes a invité les différentes entreprises intéressées à présenter leur projet et à formuler une offre d'achat concernant ces biens. Une communication a également été faite sur les réseaux sociaux et le site internet de la Communauté de Communes. Plusieurs entreprises ont fait une offre concernant l'acquisition de ces biens.

Concernant les cellules n°2 et 3, qui sont actuellement vacantes, plusieurs offres ont été présentées à la Communauté de Communes : deux offres à 60 000 € TTC et une offre à 47 000 € TTC.

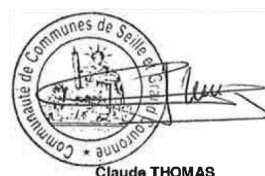
Au vu des projets des entreprises et des offres formulées, Nicolas L'Huillier propose de céder les cellules n°2 et 3 aux entreprises Cocréation et Graphic Service, pour un montant de 60 000 € TTC chacune.

Un état descriptif des divisions est en cours afin de permettre la vente des cellules et des places de parking, ainsi que des parties communes (voirie, assainissement) sous le régime de la copropriété entre les différents acquéreurs.

Afin de faciliter la réalisation des formalités liées à la vente, Nicolas L'Huillier propose au Conseil Communautaire de déléguer au bureau communautaire le pouvoir d'autoriser le président à signer les actes authentiques de vente de ces cellules, aux conditions précisées ci-dessus, une fois l'état descriptif des divisions réalisé.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** de vendre les 2 cellules situées respectivement 5 B et 5 C rue Janaka à Nomeny pour un montant de 60 000 € TTC chacune, une fois l'état descriptif des divisions réalisé.
- **Délègue** au bureau communautaire le pouvoir d'autoriser le président à procéder à la signature des actes authentiques de vente des cellules n°2 et 3, ainsi que la quote-part des parties communes correspondante, au bénéfice des sociétés Cocréation et Graphic Service,



CLAUDE THOMAS
2021.09.23 21:13:41 +0200
Ref:20210923_105003_1-1-0
Signature numérique
le Président